



MAIRIE DE BIDON

Le village 07700 BIDON
Tél. : 04 75 04 28 01 - Fax : 04 75 04 35 15
Email : ma-bidon@inforoutes.ardeche.fr
Site : www.bidon.fr

TAXE DE SEJOUR

Délibération du Conseil Municipal du
23/12/2010

ETAT MENSUEL DE PERCEPTION

Année :

Mois :

Annexe 2 à joindre impérativement avec votre déclaration semestrielle

Nom de l'établissement :

Représenté par :

Adresse de l'Etablissement :

Catégorie de l'Etablissement :

(Classement)

Nb pers. /mois	Nb nuitées/mois	Tarif	Montant

Réductions « Familles nombreuses » porteurs de la carte d'identité délivrée par la SNCF en vertu du décret du 1^{er} Décembre 1980

Nb pers. / mois	Nb nuitées / mois	Tarif	Montant
		moins 30 %	
		moins 40 %	
		moins 50 %	
		moins 75 %	

Exonérations :

Enfants de **moins de 13 ans**

Fonctionnaires et agents de l'ETAT appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions

Bénéficiaires de certaines formes **d'Aide sociale** (plus de 65 ans, handicapés ne disposant pas de ressources suffisantes)

Nb pers.	Nb nuitées	Sigle
		E
		C.V.
		F
		A.S.

Montant mensuel de la taxe de séjour communale :

€

Certifié conforme à la comptabilité de l'établissement

Nom et qualité du signataire :

Fait le :

Signature :

Cachet :